

PROPOSITIONS DU CAU^{1/2}**RÉPONDRE AUX URGENCES SOCIALES IMMÉDIATES :**

- 1 Garantir l'accès inconditionnel à l'hébergement et la mise à l'abri de toute personne à la rue ou appelant le 115**, avec un accompagnement et un accès à l'alimentation en mobilisant tous les locaux disponibles et adaptés, y compris par la réquisition. L'utilisation de gymnases et de salles collectives doit être évitée dans le contexte sanitaire et pour des raisons de dignité.
- 2 Ouvrir de nouveaux accueils de jours** pour compenser les restrictions de l'accueil liées aux consignes sanitaires et permettre aux personnes d'être accompagnées en journée.
- 3 Garantir à toute personne ou famille en difficulté un accès à l'alimentation** à travers le renforcement des moyens des associations d'aide alimentaire et **une nouvelle campagne de distribution de chèques services dès cet hiver**
- 4 Se fixer des objectifs ambitieux de sortie vers le logement des personnes hébergées cet hiver**, en engageant dans chaque territoire, une contractualisation avec les réservataires de logements sociaux

INVESTIR DANS UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT QUI PERMETTE LA SORTIE VERS LE LOGEMENT

- 1 Investir massivement dans le logement très social via le financement de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI sous plafonds APL** par le biais d'un retour de l'Etat dans le financement des aides à la pierre et le renoncement à la RLS, et mobiliser le parc privé par la mobilisation du parc vacant et le conventionnement via l'ANAH de 40 000 logements par an.
- 2 Poursuivre le développement du logement adapté, notamment des pensions de famille et de l'intermédiation locative, et lever les freins à leur mise en oeuvre sur les territoires :** augmentation des moyens d'accompagnement social en Intermédiation Locative, sécurisation des risques locatifs encourus par les associations, élargissement de la garantie VISALE, fléchage des enveloppes dédiées gérés par les Directions départementales de la Cohésion sociale. **Définir une véritable stratégie permettant d'accroître la production de logements en résidences sociales.**
- 3 Attribuer davantage de logements sociaux et de logements d'insertion aux personnes sans domicile**, grâce à des baisses de quittance ciblées, une revalorisation des APL, un renforcement des mesures d'accompagnement social et un respect strict des quotas d'attributions en faveur des ménages très pauvres et prioritaires sur l'ensemble des contingents. **Accroître les possibilités d'orientation vers le logement des publics suivis par les SIAO par une meilleure coordination avec les bailleurs sociaux et les réservataires (Collectivités, Action Logement, Etat).**
- 4 Créer un fonds national d'aide à la quittance pour aider les locataires dont les revenus ont baissé depuis mars 2020**, avec un apport financier initial de l'Etat d'au moins 200 millions d'euros permettant d'abonder, tout en les homogénéisant, les aides au maintien des Fonds de Solidarité Logement gérés par les Départements. **Abonder de 50 M€ supplémentaires le fonds d'indemnisation des propriétaires géré par les préfets.**



PROPOSITIONS DU CAU^{2/2}

- 5 Revaloriser immédiatement les APL, annuler les coupes effectuées depuis 2017** (baisse de 5€, désindexations...) **et rétablir l'APL-accession à la propriété.**
- 6 Généraliser l'encadrement des loyers à toutes les zones tendues.**
- 7 Accélérer la résorption des squats et bidonvilles, et l'élargir aux territoires d'outre-mer et aux publics extra-européens. Augmenter pour cela le budget dédié à cette politique et les moyens de mise en œuvre à travers l'effectivité du pilotage, de la coordination, de l'animation à différentes échelles, et en engageant au plus vite des projets d'insertion concertés avec les ménages et l'ensemble des acteurs concernés.** Cette effectivité doit se traduire par des stratégies territoriales planifiées et partagées. Dans l'attente d'une résorption planifiée, sécuriser ou permettre l'accès à l'eau potable sur site, à des sanitaires, à l'hygiène, à l'alimentation et au ramassage des ordures pour toutes les personnes vivant en squats et en bidonvilles. Des instructions claires visant à surseoir à toute expulsion ou évacuation pendant la durée de la crise sanitaire doivent être données aux préfets et un espace de coordination proposé aux acteurs de terrain.
- 8 Assurer et renforcer l'accès aux soins et la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes sans domicile.** En simplifiant l'accès à la couverture maladie pour tou-te-s et en développant les actions d'aller-vers et de médiation en santé qui ont montré, lorsqu'elles ont été mises en œuvre, leur efficacité durant la crise sanitaire.
- 9 Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans leur accès aux soins et à l'hébergement.** Des places d'hébergement en non-mixité doivent être créées pour les femmes sans domicile, les femmes isolées, les femmes en sortie de maternité, mineures et cheffes de familles monoparentales, quel que soit leur statut administratif. Leur accès à l'hygiène et à des soins de droit commun adaptés à leur genre et à leur parcours de vie doivent être favorisés : santé sexuelle et reproductive, prévention et dépistage, sensibilisation aux violences et aux mutilations génitales féminines, droits à la santé, droits des femmes, lutte contre la précarité menstruelle...
- 10 Faciliter, via une instruction aux préfets, l'obtention de titres de séjour aux personnes qui devraient y avoir accès, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et au logement.**
- 11 Lancer au plus vite un plan national et programmatique de lutte contre l'habitat indigne.** De nombreuses procédures de lutte contre l'habitat indigne sont délaissées depuis le début de la crise sanitaire, alors que plus d'un million de personnes y sont confinées, et cela, malgré les risques pour leur santé qui seront pour certains, enfants et adultes, très sévères sur le long terme.
- 12 Augmenter les investissements publics dans la rénovation énergétique pour traiter 4,8 millions de passoires énergétiques en une décennie.** Prioriser les 2 millions de logements occupés par des ménages modestes, en rendant possible la réalisation de travaux de rénovation tout en garantissant un reste à charge proche de zéro.

